

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI**RÉF #220**

Job Title / Designation de l'emploi CHEF MACHINISTE	Salary Group Groupe 5	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé de planifier, de coordonner, de répartir, de réviser et de contrôler le travail des machinistes et des machinistes cintriers sous sa responsabilité, selon les pouvoirs qui lui sont délégués, ainsi que de conseiller le personnel de production en matière de montage et de démontage des éléments scéniques et d'opération des équipements de scène.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none">1. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle, selon les besoins de la production et les objectifs du service, le travail des machinistes, des machinistes cintriers et autres personnes sous sa responsabilité et fait rapport en matière de rendement, discipline et sécurité.2. Lit les scénarios, les plans, les devis, les dessins, les croquis, les maquettes, les photos et les instructions, recherche les informations complémentaires; s'il y a lieu, interprète les requêtes et les valide; s'assure d'avoir les détails, les données et les indications complets et exacts afin de répondre aux besoins.3. Conseille le personnel de production, technique ou autres en matière de montage et de démontage des éléments scéniques et d'opération des équipements de scène.4. Guide le travail des machinistes sur les productions; effectue et modifie, selon les informations ou les instructions, des plantations, des croquis ou des esquisses aux fins de montage de décors pour les besoins de la production.5. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements scéniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.6. Gère, au besoin, selon les informations ou les instructions, les accessoires de jeu et les accessoires réguliers sur les plateaux de tournage. Achète, loue ou emprunte, au besoin, après autorisation, des outils ou autres éléments nécessaires aux productions.7. S'assure, conformément aux besoins, du chargement, du déchargement et du transport des éléments scéniques et du matériel de travail.8. Vérifie et s'assure de la fonctionnalité des éléments scéniques et décoratifs, de la machinerie, des appareils scéniques, des accessoires, des divers lieux de travail et de tout autre équipement de scène.9. S'assure de la démolition des éléments scéniques et élabore une liste des matériaux récupérables.10. Assure l'entretien préventif du matériel scénique et de l'outillage sous sa responsabilité et fait rapport; maintient à jour le calendrier d'entretien préventif.11. Prépare, met en place et opère, au besoin, les différents types de grue de caméra, selon les directives; en vérifie le fonctionnement et fait rapport.12. S'assure que les aires de travail et les lieux de tournage sont maintenus propres et en bon ordre.13. Fait observer, dans sa sphère d'activité, les mesures de sécurité visant le personnel, le public et les artistes, l'équipement et les autres biens; formule des recommandations à cet effet.14. Rassemble, fabrique et modifie, selon les informations, les instructions de la production et les moyens à sa disposition, des éléments scéniques afin de répondre à des demandes ponctuelles et les intègre aux décors existants.15. Donne la formation en situation de travail afin d'assurer le transfert des connaissances aux machinistes et aux machinistes cintriers.16. Fournit, de façon continue, des conseils, une direction, une gouverne et un encouragement, au personnel qui lui est affecté afin d'assurer un climat sain de travail et de maintenir la qualité des services; s'assure de l'intégration des nouveaux employés.17. Prend, au besoin, des photos des éléments scéniques et des accessoires de jeu devant servir aux raccords.18. Participe, au besoin, aux réunions de planification ou de production.19. Effectue, sur demande, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins, selon les exigences de la			

Job Title / Designation de l'emploi CHEF MACHINISTE	Salary Group Groupe 5	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>production.</p> <p>20. Effectue les tâches de machiniste.</p> <p>21. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.</p> <p>22. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>23. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>24. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
<p>Relationships / Relations de travail</p> <p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</p> <p>B. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle le travail des machinistes, des machinistes cintriers et autres personnes sous sa responsabilité.</p> <p>C. Entretient des relations internes et externes.</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études secondaires.
Prior Experience / Expérience Quatre (4) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante. Coordination d'une équipe de travail.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation